

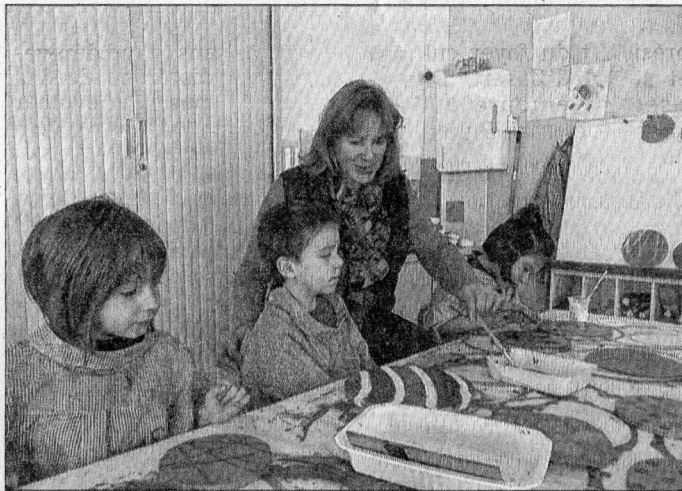
Bessoncourt

Les associations et l'école ont le soutien de la municipalité

Le conseil municipal a unanimement décidé d'attribuer les subventions ci-dessous aux associations pour l'année 2015 :

Musculation : 1.600 €, BRCL (foot) : 1.750 €, Autruche TC (Tennis) : 1.600 €, Association bessoncourtoise d'animation (ABA) : 1.720 €, ACCA (chasse) : 750 €, Etang communal : 800 €, APPMA (pêche) : 1.100 €, FNACA : 150 €, CCAS : 4.240 €, Burkina Faso (comité de jumelage) : 1.000 €, Collectif Résistance et déportation : 120 €, AFSEP : 120 €, Association Tourne-soils (parents d'élèves) : 500 €, Une rose un espoir : 200 €, Association fort de Sénarmont : 7.000 €, SOS Amitié : 50 €, les PEP 90 : 120 €, Ostinato : 50 €, Banque Alimentaire du Doubs : 100 €, Croix Rouge : 50 €, Alzheimer : 50 €, ASMB ballet sur glace : 150 €, Scout la 7^e compagnie : 50 €.

Par ailleurs, concernant le groupe scolaire, le conseil municipal a unanimement décidé d'octroyer à l'école maternelle 1.050 € (350 € par classe) pour la coopérative, 800 € pour la patinoire et 12 € par élève pour le cadeau de Noël. L'école élémentaire



■ Les tout petits contribuent à l'animation de la commune : ici ils décorent les boules de Noël.

recevra aussi 350 € par classe pour la coopérative, soit 1.400 €, 700 € pour la patinoire, 2.300 € pour l'équitation, 1.000 € pour le Malsaucy, 600 € pour la journée découverte et 12 € par élève pour le cadeau de Noël. Le budget par élève pour l'achat de fournitures est fixé à 46 €.

Pour ce qui est de la participation aux charges scolaires, le conseil a unanimement fixé la participation

des élèves provenant d'une autre commune aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année 2014-2015 à 370 € pour un élève en classe maternelle et à 320 € pour un élève en classe élémentaire. Ces montants sont inchangés par rapport à l'année précédente. Pour un Bessoncourtois qui rejoint une école extérieure, la contribution de la commune sera limitée aux montants pratiqués dans la commune.